

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2021**

Délibération
n° 2021.05.077.B

**Conservatoire de
GrandAngoulême :
demande
d'application du tarif
GrandAngoulême et
remise gracieuse**

LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2021**

Secrétaire de séance : Pascal MONIER

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021

**DELIBERATION
N° 2021.05.077.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE D'APPLICATION DU TARIF GRANDANGOULEME ET REMISE GRACIEUSE

Vu la délibération 2020.02.072 relative aux tarifs d'inscription du conservatoire de GrandAngoulême et notamment des articles 1-1 et 1-4,

Vu que le tarif normalement appliqué pour des cours de piano devrait être de 887 € (852 € + 35 € de frais de dossier) pour un élève résident en dehors du GrandAngoulême.

Vu le courrier d'un usager du conservatoire, nous informant de sa situation financière difficile,

Vu l'avis d'imposition de cet usager,

Vu que l'usager paye déjà par prélèvement mensuel ses droits d'inscription depuis novembre 2020 à savoir 741,85 € (prélèvements de novembre à mai),

Vu qu'il reste un solde positif de 6,31€ correspondant au remboursement du 3^{ème} trimestre de l'année 2019/2020, délibération n° 224 du 10 septembre 2020 et n° 312 du 15 octobre 2021

Je vous propose :

D'AUTORISER l'application du tarif de GrandAngoulême pour cet usager à titre dérogatoire sur critères sociaux afin de lui appliquer une facture de 85 € (50 € de droit d'inscription, plus 35 € de frais de traitement de dossier).

D'AUTORISER le remboursement de la somme de 663,16 € soit 741,85 € (somme déjà prélevée) moins 78.69€ (somme due de 85 € après application du tarif GrandAngoulême, moins 6,31€ de l'avoir restant) déjà perçus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 mai 2021

Affiché le :

18 mai 2021